



Conseils de quartiers

BUXEROLLES

Lettre d'information n°1 ■ Octobre 2008

www.buxerolles.fr

Buxerolles agit avec vous.

En 2001, une première étape avait été franchie vers plus de démocratie locale avec la mise en place de réunions de quartiers et la multiplication des rencontres sur le terrain.

Aujourd'hui, la municipalité vous propose d'aller plus loin avec l'adoption d'une Charte de la citoyenneté et de la démocratie locale.

Cette charte prévoit une plus grande implication des habitants pour que chacun devienne encore plus acteur. Les idées de tous, souvent issues de concertation et de débats, doivent être entendues par les décideurs. Être citoyen, c'est participer à la vie de son quartier et de sa ville. **Espace de concertation avec la municipalité, les Conseils de quartiers vous offrent la possibilité de vous exprimer** et ainsi de prendre part aux décisions qui vous concernent. **Une nouvelle forme de relations se construit entre vos élus et vous** pour que les attentes et les projets du plus grand nombre trouvent écho dans la politique menée ensemble.

Jean-Marie PARATTE,
Maire de Buxerolles



Buxerolles

Qu'est-ce qu'un Conseil de quartier ?

Le Conseil de quartier est un nouvel outil de concertation et de démocratie locale. Sa création est facultative dans les communes de 20 000 à 80 000 habitants. C'est un lieu



Réunion publique Vallée du Clain 2007

convivial d'échanges, de rencontres et de débats.

- Il est force de proposition concernant des actions sur son quartier.
- Il est consulté sur tout projet concernant la vie de quartier.
- Il donne son avis sur les grands projets de la ville.

- Il est le relais entre la population, les services de la ville et la municipalité.
- Il est un lien d'information, de débat, de réflexion et d'évaluation sur la vie du quartier et les projets d'aménagement et d'amélioration.
- Il participe et décide la construction de projets, qui demeurent au final de la seule responsabilité du conseil municipal, dont la légitimité issue du suffrage universel n'est pas remise en cause.

Un budget participatif annuel sera affecté au financement des projets proposés par les Conseils de quartiers. ■

Qui peut faire partie des Conseils de quartiers ?

Le Conseil de quartier est ouvert à tous les habitants et acteurs économiques, âgés de seize ans et plus. Il est composé d'un maximum de 34 membres.

- 30 habitants :
 - 10 tirés au sort à partir de candidatures écrites (cf. bulletin en page 4)
 - 10 tirés au sort à partir de la liste électorale
 - 10 proposés par le conseil municipal
- 4 élus : 3 élus référents représentant la municipalité et 1 élu de l'opposition habitant le quartier, désignés par le conseil municipal

Le maire est membre de droit de tous les Conseils de quartiers et peut s'y faire représenter en cas d'empêchement. Le Conseil de quartier est présidé par un habitant du quartier, élu par ses membres. ■

Qui décide de sa mise en place ?

C'est le conseil municipal qui est chargé de définir le périmètre du quartier ainsi que sa composition. Lors de sa séance du 16 octobre dernier, le conseil municipal de Buxerolles a adopté une Charte de la citoyenneté et de la démocratie locale. Celle-ci définit la création et le fonctionnement de 4 Conseils de Quartiers, redessinés en tenant compte de la géographie et de la répartition de la population :

Conseil de quartier n° 1 :

Hôtel de Ville - Amandiers - Castors

Conseil de quartier n° 2 :

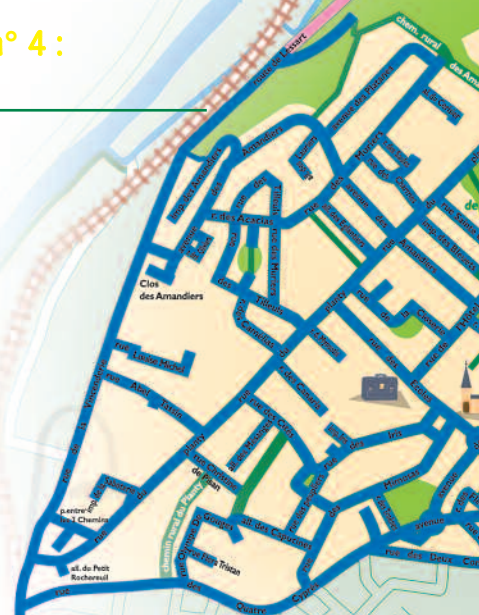
Le Bourg - Lessart/Clotet - la Vallée - l'Ormeau - l'Orbras - La Varenne

Conseil de quartier n° 3 :

Les Pierrières - Beausoleil - la Pépinière - la Charletterie - La Dinière - Les Tilleuls

Conseil de quartier n° 4 :

Les Bizais





Clotet

Lessart

RN 147

La Loubantière

La Vallée

l'Ormeau

l'Orbras

Bassin d'orage

La Dinière

Les Couronneries

Quartier Saint-Eloi

POITIERS

Votre rendez-vous pour tout savoir sur les Conseils de quartiers

La vie de votre quartier vous intéresse et vous souhaitez en savoir plus sur le fonctionnement des Conseils de quartiers. Nous vous donnons rendez-vous à la **première réunion** consacrée à ce thème...

Mercredi 5 novembre

20h, salle du Bourg

Quartier 2

Le Bourg, Lessart, Clotet, La Vallée,
l'Ormeau, l'Orbras, la Varenne

Mercredi 12 novembre

20h, salle Ravel

Quartier 3

Pierrières, Beausoleil, Pépinière,
Charletterie, Dinière, Les Tilleuls

Vendredi 14 novembre

20h, salle Ravel

Quartier 4

Les Bizais

Mercredi 19 novembre

20h, salle du conseil municipal

Quartier 1

Hôtel de ville,
Amandiers, Castors

Traduction simultanée en langue des signes



APPEL A CANDIDATURE

Coupon d'inscription

Quartier :

Nom : Adresse :

.....

Prénom : Tél
.....

Age : Courriel :

A renvoyer avant le
28 novembre 2008

à l'adresse suivante
**Mairie de Buxerolles
12 rue de l'Hôtel de Ville
86180 BUXEROLLES**

Si le nombre de candidats dépasse le nombre de places disponibles, un tirage au sort sera effectué.